

# CHARTE

## « Consultants non prophétionnels »



Au service d'une **entreprise**  
ancrée dans le **réel**



Le conseil en management est un secteur d'activité clé du fait de sa taille et de son impact au sein d'une économie développée comme la France. Néanmoins, l'appellation « **Consultant en management** » et ses nombreuses déclinaisons (**consultants en transformation, en conduite du changement, en intelligence collective, en bien-être...**) **ne sont pas protégées** : aucune formation spécifique n'est requise et aucune barrière à l'entrée ne régule l'accès au secteur.

Au cœur de réussites, force est de constater que des scandales en France et à l'étranger ont émaillé la vie des cabinets de conseil en management ces dernières années. Avec des cabinets de conseil en management adeptes de « bonnes pratiques » décontextualisées et de « problem solving » reléguant la personne humaine au rang de frein à la transformation voire tout simplement d'abstraction, il n'est pas non plus étonnant que les maux du travail (burn-out, désengagement, stress...) prospèrent par le truchement de méthodes censées aider à les éradiquer.

Il va sans dire qu'une vision héroïque voire prophétique du conseil, nourrie par l'ignorance de certains cabinets de conseil des sciences du travail et des dynamiques humaines et sociales dans l'action collective, impactent la soutenabilité de toute performance économique ainsi que la santé des salariés : ce qui représente un frein absolu à la valeur ajoutée d'une mission de conseil en management.

**Nous pensons donc qu'il y a un impératif de lisibilité et de professionnalisation des consultants en management au service de la transformation des organisations clientes. Une telle dynamique est d'autant plus nécessaire que les cabinets de conseil impactent la performance sociale des organisations clientes (le fameux S, souvent angle mort des critères de performance extra-financière ESG).**

Avec la signature de cette charte, nous affirmons nos engagements pour agir contre les pratiques managériales héroïques, la non prise en compte du travail réel et du nécessaire développement du pouvoir d'agir des acteurs engagés dans le travail, à lutter contre la surutilisation de solutions génériques nonobstant la réalité des situations de travail et ainsi œuvrer pour des transformations soutenables et productrices de santé dans les organisations clientes :

1. La reconnaissance de l'importance du travail réel (qui déborde le travail prescrit) dans l'atteinte des objectifs d'une entreprise et la préservation de la santé des salariés.
2. La mise en place de collectifs de travail qui partagent des règles de travail et de vie afin de mieux maîtriser les contraintes du travail et de se reconnaître dans l'œuvre commune.
3. La nécessaire lutte contre le réflexe du traitement des symptômes des problèmes ou des individus (le traitantisme) en lieu et place des causes premières notamment les situations de travail.



4. La mise en œuvre des conditions nécessaires pour que les décisions qui engagent directement les collaborateurs, dans leur quotidien, soient prises au plus près du terrain.
5. Le travail sur l'institutionnalisation de la délibération comme approche privilégiée de dialogue sur le travail et dans le travail.
6. La nécessité d'acter dans toute organisation qu'il n'y a pas de bien être sans bien faire. Ce qui signifie que le travail bien fait et la santé physique et psychique sont les deux faces d'une même pièce.
7. La lutte contre l'imprudence qui consisterait à penser que les outils techniques (intelligence artificielle et outils numériques en général) peuvent résoudre des problèmes managériaux qui sont par essence politiques avec des conséquences non codifiables débordant le domaine strictement technique.

## **ADHESION A LA CHARTE CONSULTANTS NON PROPHETIONNELS**

En signant ce document, je reconnais adhérer à l'ensemble des principes contenus dans la présente Charte et m'engage à les respecter, les faire respecter dans ma pratique de consultant non prophétionnel © au bénéfice de mes clients quel que soit leur statut.

La charte est signée pour Deux ans. Trois mois avant la date d'anniversaire des deux ans, une demande de reconduction comprenant des éléments prouvant le respect de la charte (missions réalisées par le prisme de la centralité du travail réel, formations réalisées sur le travail réel, formations initiales des consultants embauchés etc...) doit être envoyée à consultants non prophétionnels ©. Cette demande pourra être acceptée ou refusée en fonction des éléments apportés pour soutenir la demande de reconduction.

---

<b>Statut</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Nom du CnP (Consultant non Prophétionnel)</b>
<input type="checkbox"/> Personne morale		
<input type="checkbox"/> Personne physique		

---

**Date et signature**